

SURVEILLANCES PARTICULIÈRES



Mise en situation (suite)

L'état de Mme Levasseur progresse lentement et malgré les efforts, elle présente un déconditionnement qui nécessitera une relocalisation. Depuis quelques semaines, elle présente des comportements d'errance et de méfiance envers les membres de l'équipe de soins. Vous assurez le service privé qui a été demandé afin d'éviter qu'elle quitte sa chambre puisqu'elle est toujours en isolement de contact

Selon vous...

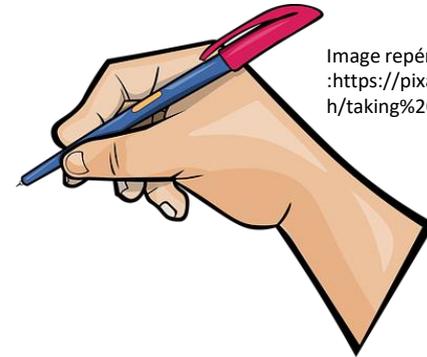


Image repérée à
:https://pixabay.com/images/search/taking%20notes/

- Quel est votre rôle et vos responsabilités lors d'un service privé?

Plan de la présentation

1. Contexte
2. Objectifs
3. Rôles et responsabilités
4. Particularités de la surveillance d'un usager présentant un potentiel de risque suicidaire ou de dangerosité
5. Consignes lors d'une surveillance constante (service privé)

1. Contexte

- Une surveillance accrue peut être requise auprès d'un usager qui présente un risque pour lui-même ou pour autrui afin d'assurer leur sécurité.
- Cette mesure n'est mise en place qu'après une évaluation rigoureuse du risque par un médecin ou une infirmière afin de ne pas brimer l'utilisateur de ses droits.
- Le niveau de surveillance choisi doit être le moins contraignant possible.

2. Objectifs

- ✓ Assurer la sécurité de l'utilisateur ou celle d'autrui
- ✓ Clarifier les rôles et responsabilités des divers intervenants impliqués lors de la surveillance accrue d'un usager
- ✓ Assurer la surveillance requise auprès des usagers

3. Rôles et responsabilités

Infirmière:

- Détermine la surveillance requise, en fonction de son évaluation
- Un médecin peut aussi prescrire une surveillance constante

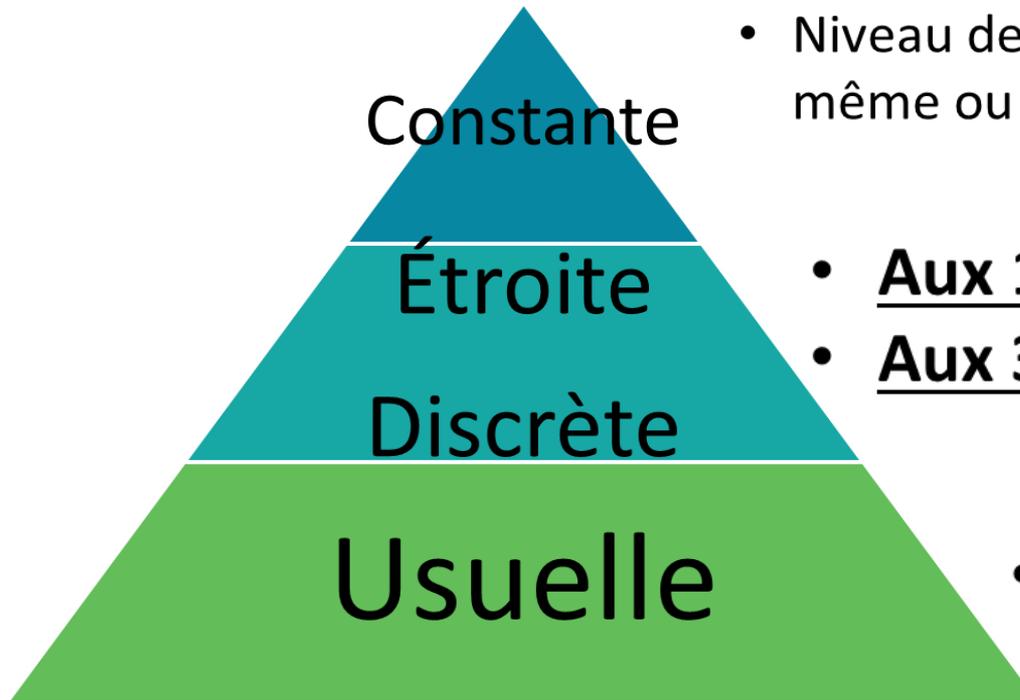
Infirmière auxiliaire :

- Assure la surveillance requise, déterminée par l'infirmière
- Contribue à l'évaluation

Préposé aux bénéficiaires :

- Assure la surveillance requise
- Collabore avec l'équipe de soins pour communiquer l'information pertinente observée

Niveaux de surveillance



- L'utilisateur n'est jamais seul
- Niveau de dangerosité élevé pour lui-même ou autrui

- Aux 15 minutes
- Aux 30 minutes

- Lors des tournées habituelles

4. Particularités de l'utilisateur présentant un risque de dangerosité et du risque suicidaire

L'infirmière doit :

- Procéder à l'évaluation de l'utilisateur à chaque quart de travail
- Compléter au besoin la grille d'évaluation du risque suicidaire
- Donner les directives aux personnes œuvrant auprès de l'utilisateur
- Rédiger et mettre à jour le PTI avec les directives pertinentes
- Consigner au dossier de l'utilisateur ainsi que dans un rapport d'incident accident tout acte de violence
- Assurer la sécurité de l'utilisateur
- Élaborer un plan d'intervention ou de traitement individuel s'il y a lieu.
- Identifier les causes de l'agressivité (questionner la douleur ou autres problématiques)

4. Particularités de l'utilisateur présentant un risque de dangerosité et du risque suicidaire

L'infirmière auxiliaire doit :

- Informer l'infirmière de tout changement dans la condition et le comportement de l'utilisateur
- Respecter les directives données par l'infirmière
- Aviser toutes les personnes qui se présentent, de rencontrer l'infirmière avant d'accéder à la chambre
- S'assurer que toute personne qui entre dans la chambre de l'utilisateur connaisse les directives à suivre
- Consigner au dossier de l'utilisateur ainsi que dans un rapport d'incident accident tout acte de violence et en informer l'infirmière responsable
- Assurer la sécurité de l'utilisateur

4. Particularités de l'utilisateur présentant un risque de dangerosité et du risque suicidaire

Le préposé aux bénéficiaires doit :

- Informer l'infirmière de tout changement dans la condition et le comportement de l'utilisateur
 - Ex. camoufler ustensiles, draps déchirés, etc.
- Respecter les directives données par l'infirmière
 - Ex. retirer les objets dangereux, surveillance lors de la douche, etc.
- S'assurer que toute personne qui entre dans la chambre de l'utilisateur connaisse les directives à suivre
- Informer l'infirmière de tout acte de violence

4. Particularités de l'usager présentant un risque de dangerosité et du risque suicidaire

Conseils généraux avant de tenter un contact avec une personne qui présente un risque (agressive, en colère, a déjà été violente dans le passé, etc.):

Principes OMÉGA

Évaluez votre situation de travail : identifier les aspects en faveur de l'apaisement de la personne agressive (offrir mesures de remplacement, permettre de s'exprimer, de ventiler, de répondre à ses besoins).

Évaluez votre protection (présence d'un collègue, d'un agent de sécurité, d'un environnement sécuritaire).

Évaluez les conditions favorables à gérer une crise (personnel apte à gérer une crise, si possible laisser l'intervenant ayant le meilleur lien avec la personne pour intervenir (lien de confiance).

Relevez les éléments susceptibles de vous causer problème et de précipiter la personne dans une crise émotive (frustration, déception), de menacer votre sécurité (présence d'une arme) et de limiter votre possibilité de gérer les événements.

4. Particularités de l'utilisateur présentant un risque de dangerosité et du risque suicidaire

- 1 Vérifier les objets personnels et l'environnement, au début du quart de travail et après chaque visite, pour vous assurer du confort et de la sécurité de l'utilisateur.
- 2 Vérifier les objets apportés par un visiteur de façon minutieuse et se référer à l'infirmière responsable de l'utilisateur lorsqu'un doute survient. Les effets personnels de l'utilisateur sont limités selon l'état clinique évalué par l'infirmière responsable.
- 3 Un visiteur ne peut en aucun cas se substituer à l'intervenant assurant la surveillance.
- 4 Vêtir l'utilisateur selon les directives de l'infirmière selon l'état clinique.
- 5 Éviter toute attitude familière avec l'utilisateur.
- 6 Assurer une surveillance professionnelle de l'utilisateur.

5. Consignes lors d'une surveillance constante (service privé)

- Effectuer la surveillance selon les directives de l'infirmière et l'aviser immédiatement de tout changement dans la condition et les comportements de l'usager (ex. agressivité, somnolence, actions le mettant en danger).
- Maintenir un contact visuel de l'usager en tout temps et l'accompagner lors de ses déplacements.
- À l'arrivée, cogner à la porte, se présenter et saluer l'usager. Toujours le vouvoyer et l'appeler par son nom de famille (*Monsieur ou Madame X.*)
- Lorsque l'usager occupe la salle de bain, la porte doit demeurer entrouverte tout en respectant l'intimité de l'usager. Un contact verbal doit être maintenu pendant le temps où il n'est pas à la vue.

5. Consignes lors d'une surveillance constante (service privé)

- Aviser l'infirmière de tout changement dans le comportement de l'usager.
- Utiliser un ton de voix neutre et respectueux et éviter l'intimidation.
- Respecter les principes de confidentialité.
- S'entendre avec l'infirmière/ASI pour assurer une relève lors de ses absences (repas, pause, etc.).
- Ne jamais quitter avant l'arrivée du remplaçant, lui transmettre un compte-rendu de l'état de l'usager et lui remettre la feuille de surveillance requise.
- Éviter de toucher une personne en colère ou ayant un niveau de stress élevé.
- Enlever les objets dangereux qui peuvent être à sa portée.
- Offrir l'ensemble des autres soins d'assistance requis (alimentation, élimination, hygiène et mobilité).